

Les stages de lecture labiale ont 40 ans !

Et ils fêteront cet anniversaire en Bretagne ! Les deux stages organisés par l'ARDDS, au cours de la deuxième quinzaine d'août 2025 auront lieu au Croisic (44).

La lecture labiale permet aux personnes devenues sourdes, appareillées ou implantées cochléaires, et quel que soit leur âge, d'améliorer leur intelligibilité de la parole.



DATES

Semaine 1 : Samedi 16 au samedi 23 août

Semaine 2 : Samedi 23 au samedi 30 août

LIEU

Domaine de Port aux Rocs,
44 avenue de Port Val 44490 Le Croisic

PUBLIC

Personnes devenues-sourdes, malentendantes,
orthophonistes, étudiants en orthophonie

PROGRAMME

Matin (samedi et dimanche compris) : théorie et
pratique de la lecture labiale avec des
orthophonistes DE

Après-midi et soirée : échanges et retours
d'expériences entre stagiaires et orthophonistes,
activités adaptées, excursions, conférences, etc.

HEBERGEMENT

Pension complète, en chambre individuelle ou
double tout confort (avec WC-douche).

TARIFS (par semaine)

- **Pour les personnes en activité**, avec prise en charge (employeur, formation professionnelle, organismes, etc...) **1950 €**

En externe **1300 €**

S'adresser pour renseignements et devis à :

stages-lecture-labiale@ardds.org

Les matinées, de 9h à 12h, sont consacrées à l'initiation, l'entraînement ou l'approfondissement, à la Lecture Labiale pour les stagiaires de tous âges par des orthophonistes diplômés et spécialement formés.

Cinq ou six orthophonistes encadrent chaque semaine une soixantaine de personnes réparties suivant leur niveau (débutant, perfectionnement 1 et 2, approfondissement).

• Pour les autres

(Forfait formation + hébergement + activités)

- Chambre individuelle : **800 €**
- Chambre double : **660 €**
- **Externes** (Forfait formation seul) : **400 €**
Sorties en supplément
- **Accompagnant** **660 €**

Acompte de 350 euros exigé à la réservation

- De préférence par mail accompagné d'un virement (RIB communiqué sur demande)
- Sinon par courrier avec chèque à l'ordre de l'ARDDS.

Solde à régler avant le 30 mai 2025.

Ces stages étant une activité associative, l'adhésion à l'ARDDS est obligatoire par chèque séparé : 33 € adhésion et abonnement journal 6MM ou 18 € adhésion seule.

Vous pouvez adhérer à la section ARDDS de votre département, pour bénéficier des activités locales. Dans ce cas, merci de nous en informer.

Désistement : les personnes inscrites ne pourront obtenir le remboursement des sommes versées qu'en cas de force majeure ou si un remplaçant a été trouvé. Aucun remboursement total possible après le 1er juin 2025

SOLIDARITE

Assistance : Une aide financière et/ou un échéancier peuvent être étudiés pour les personnes rencontrant des difficultés.

Contribution : Vous pouvez prendre part à cette action de solidarité en faisant un don

Pour tout renseignement : tresorerie@ardds.org

